DOCUMENT TYPE D’APPREL D’OFFRES

**Document de Préqualification pour la Passation de Marchés de Travaux**



Janvier 2021

**(mis à jour en janvier et octobre 2017 dans le but de renforcer la performance environnementale et sociale et en matière d’hygiène et de sécurité)**

**(mis à jour à nouveau en juillet 2019 pour incorporer les dispositions en matière d’Exploitation et d’Abus Sexuels (EAS))**

Ce document est protégé par le droit d'auteur.

Ce document ne peut être utilisé et reproduit qu'à des fins non-commerciales. Toute utilisation commerciale, y compris, sans que cette liste soit limitative, la revente, l’exigence de paiement pour y avoir accès, pour le redistribuer, ou pour effectuer des travaux dérivés tels que des traductions non officielles basées sur ce document n'est pas autorisée.

**Révisions**

**Janvier 2021**

Cette version comprend des dispositions visant à tenir compte de la disqualification par la Banque des entrepreneurs pour non-respect des obligations EAS/HS. Pour les marchés dans le cadre de projets évalués comme présentant un risque élevé d’Exploitation et d’Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS), le mécanisme de disqualification de la Banque sera inclus dans les documents d’appel d’offres.

**Février 2020**

L’EAS (Exploitation et Agression Sexuelles) a été remplacée par l’EAS (Exploitation et Abus Sexuels) et le Harcèlement Sexuel (HS), selon le cas.

**Juillet 2019**

Les aspects Environnementaux et Sociaux ont été mis à jour. La VBG/EAS a été remplacée par l’EAS, le cas échéant.

**Octobre 2017**

La révision d’octobre 2017 incorpore des modifications visant à renforcer la performance dans le domaine environnemental et social, et en matière d’hygiène et de sécurité afin d’insérer des dispositions complémentaires sur l’exploitation et les abus sexuels (EAS) et les violences à caractère sexiste (VCS).

**Janvier 2017**

La révision de janvier 2017 incorpore des modifications visant à renforcer la performance dans le domaine environnemental et social, et en matière d’hygiène et de sécurité. Des améliorations rédactionnelles ont également été apportées.

**Avant-propos**

Le présent Document type de Préqualification a été préparé par la Banque mondiale pour être utilisé par l’Emprunteur, avec des modifications minimales en tant que de besoin et de manière acceptable par la Banque, lorsqu’un processus de préqualification précède l'appel d’offres pour la passation des marchés de travaux dans le cadre d’un Appel d’offres international (AOI) pour des projets financés en totalité ou en partie par la Banque. A condition d’y insérer des modifications appropriées, le présent Document type de préqualification peut être utilisé également pour d’autres types d’acquisitions, y compris celles relatives aux systèmes d’information et aux équipements- conception, fourniture et montage.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la passation des marchés dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale pour des questions concernant l’utilisation de ce Document Type de Préqualification sont invitées à prendre contact avec les services suivants :

Chief Procurement Officer

Standards, Procurement and Financial Management Department

The World Bank

1818 H Street, NW

Washington, D.C. 20433 U.S.A.

http://www.worldbank.org/html/opr/procure

**Préface**

Le présent Document Type de Préqualification pour la Passation de Marchés de Travaux est basé sur le Document Type de Préqualification préparé par la Banque mondiale[[1]](#footnote-2). Ce Document de Préqualification incorpore les principes des Directives de la Banque mondiale : Passation de Marchés financés par les Prêts de la BIRD et le Crédits de l’IDA, daté de janvier 2011.

Le présent Document Type de Préqualification comprend des dispositions visant à tenir compte de la disqualification par la Banque des entrepreneurs pour non-respect des obligations en matière d’EAS/HS. Pour les marchés dans le cadre de projets évalués comme présentant un risque élevé d’Exploitation et d’Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS), le mécanisme de disqualification de la Banque sera inclus dans les documents d’appel d’offres.

Description sommaire

Le présent Dossier Type de préqualification (DTP) comprend le Document de préqualification pour la passation des marchés de travaux et un Guide de l’utilisateur.

Le DTP est brièvement décrit ci-après.

**Document de Préqualification : Passation de Marchés de Travaux**

**PARTIE 1 – PROCÉDURES DE PRÉQUALIFICATION**

**Section I. Instructions aux Candidats (IC)**

Cette Section énonce les procédures que les Candidats doivent suivre lorsqu’ils préparent et soumettent leur candidature pour la préqualification. On y trouve aussi des informations sur l’ouverture et l’évaluation des candidatures. **La Section I inclut des dispositions à utiliser sans modifications**.

**Section II. Données particulières de la préqualification (DPP)**

Cette Section inclut les dispositions qui sont spécifiques à chaque préqualification et complète les informations ou les conditions énoncées à la Section I, Instructions aux Candidats.

**Section III. Critères de Qualification et Exigences**

Cette Section inclut les méthodes, critères et exigences à utiliser pour décider comment les Candidats seront préqualifiés puis invités à soumettre une offre.

**Section IV. Formulaires de candidature**

Cette Section inclut la Lettre de candidature et les autres formulaires qui constituent le Dossier de candidature.

**Section V. Pays éligibles**

Cette Section contient les renseignements concernant les critères d’éligibilité.

**Section VI. Règles de la Banque en matière de Fraude et Corruption**

Cette Section se réfère aux règles de la Banque en matière de fraude et corruption applicable aux marchés financés par la Banque mondiale.

**PARTIE 2 - SPÉCIFICATION DES TRAVAUX**

**Section VII. Étendue des Travaux**

Cette Section inclut une description sommaire, le calendrier de réalisation et d’achèvement, les spécifications techniques et les plans des Travaux qui font l’objet de cette préqualification. La portée des travaux peut également inclure un résumé des exigences environnementales et sociales (ES) (y compris les exigences relatives à l’Exploitation et aux Abus Sexuels (EAS) et au Harcèlement Sexuel (HS) qui doivent être satisfaites par l’Entrepreneur dans l’exécution des travaux.

DOCUMENT DE PREQUALIFICATION

pour

la passation de marchés de travaux de :

*[insérer l’identification des Travaux]*

**Avis de préqualification :** *[insérer la référence]*

**Appel d’Offres International No :** *[insérer la référence la référence conforme au plan de passation des marchés]*

**Projet :** *[insérer la référence]*

**Maître de l’Ouvrage *:*** *[insérer le nom complet du Maître de l’Ouvrage]*

**Pays :** *[insérer]*

**Emis le :** *[insérer la date de mise à disposition des candidats]*

Table des matières

[PARTIE 1 - Procédures de Préqualification 3](#_Toc105421213)

[Section I. Instructions aux Candidats 5](#_Toc105421214)

[Section II. Données Particulières de la Préqualification 23](#_Toc105421215)

[Section III. Critères de Qualification et Exigences 29](#_Toc105421216)

[Section IV. Formulaires de Candidature 39](#_Toc105421217)

[Section V. Pays Eligibles 63](#_Toc105421218)

[Section VI. Règles de la Banque en matière de Fraude et Corruption 65](#_Toc105421219)

[PARTIE 2 - Spécifications des Travaux 69](#_Toc105421220)

[Section VII. Etendue des Travaux 70](#_Toc105421221)

PARTIE 1 - Procédures de Préqualification

|  |
| --- |
| Section I. Instructions aux Candidats |

Table des matières

[A. Généralités 7](#_Toc105420398)

[1. Objet du Marché 7](#_Toc105420399)

[2. Origine des Fonds 7](#_Toc105420400)

[3. Pratiques de fraude et corruption 7](#_Toc105420401)

[4. Candidats admis à concourir 8](#_Toc105420402)

[5. Eligibilité 10](#_Toc105420403)

[B. Contenu du Document de Préqualification 10](#_Toc105420404)

[6. Sections du Document de Préqualification 10](#_Toc105420405)

[7. Éclaircissements apportés au Document de Préqualification, visite du site et réunion préparatoire 11](#_Toc105420406)

[8. Modifications apportées au Document de Préqualification 12](#_Toc105420407)

[C. Préparation des Dossiers de Candidature 12](#_Toc105420408)

[9. Frais de candidature 12](#_Toc105420409)

[10. Langue de candidature 12](#_Toc105420410)

[11. Documents constitutifs du dossier de candidature 12](#_Toc105420411)

[12. Lettre de Candidature 13](#_Toc105420412)

[13. Documents établissant que le Candidat répond au critère d’admissibilité 13](#_Toc105420413)

[14. Documents établissant les qualifications du Candidat 13](#_Toc105420414)

[15. Signature du dossier de candidature et nombre d’exemplaires 14](#_Toc105420415)

[16. Cachetage et marquage des Dossiers de Candidature 14](#_Toc105420416)

[17. Date limite de dépôt des dossiers de candidature 14](#_Toc105420417)

[18. Dossiers de Candidature hors Délais 15](#_Toc105420418)

[19. Ouverture des dossiers de candidature 15](#_Toc105420419)

[E. Procédures d’Evaluation des Candidatures 15](#_Toc105420420)

[20. Confidentialité 15](#_Toc105420421)

[21. Clarifications concernant les Candidatures 15](#_Toc105420422)

[22. Conformité des dossiers de candidature 16](#_Toc105420423)

[23. Marge de Préférence 16](#_Toc105420424)

[24. Sous-traitants 16](#_Toc105420425)

[F. Evaluation des Candidatures et Préqualification des Candidats 16](#_Toc105420426)

[25. Evaluation des candidatures 16](#_Toc105420427)

[26. Droit du Maître de l’Ouvrage d’accepter et d’écarter les candidatures 20](#_Toc105420428)

[27. Pré qualification des Candidats 20](#_Toc105420429)

[28. Notification de Préqualification 20](#_Toc105420430)

[29. Appel d’Offres 21](#_Toc105420431)

[30. Modifications des Qualifications des Candidats 22](#_Toc105420432)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Section I. Instructions aux Candidats** | | |
|  | | A. Généralités |
| 1. Objet du Marché | | 1.1 Faisant suite à l’Avis de Préqualification, tel qu’il est indiqué dans les Données Particulières de Préqualification (**DPP**), le Maître de l’Ouvrage identifié dans les **DPP** émet le présent Document de Préqualification à l’intention des candidats qui souhaitent soumettre une offre en vue de la réalisation des travaux spécifiés à la Section VII, Etendue des Travaux. Le nom, le numéro d’identification et le nombre de lots faisant l’objet de l’Appel d’Offres international (AOI) figurent dans les **DPP**. Le numéro de référence de l’AOI correspondant à la présente préqualification est également indiqué dans les **DPP**. |
| 2. Origine des Fonds | | 2.1 L’Emprunteur ou le bénéficiaire (ci-après dénommé « l’Emprunteur »), identifié dans les **DPP**, a sollicité ou obtenu un Prêt/Crédit/Don (ci-après dénommé « les fonds ») de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement ou de l’Association internationale de Développement (ci-après dénommée la ”Banque”), d’un montant indiqué dans les **DPP**, en vue de financer le projet décrit dans les **DPP**. L’Emprunteur a l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent appel à préqualification est lancé. La Banque n’effectuera les paiements qu’à la demande de l’Emprunteur, après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux articles et conditions de l’accord de financement intervenu entre l’Emprunteur et la Banque pour l’octroi d’un prêt, crédit ou don (ci-après dénommé « l’Accord de financement ») et ces paiements seront soumis à tous égards aux clauses et conditions dudit Accord de financement. L’Accord de financement interdit tout retrait du Compte de prêt/crédit destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures, matériels, équipement ou matériaux lorsque, à la connaissance de la Banque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d’une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l’Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l’Emprunteur ne peut se prévaloir de l’un quelconque des droits stipulés dans l’Accord de prêt ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du financement (ou crédit). |
| 3. Pratiques de fraude et corruption | | 3.1 La Banque demande que les règles relatives aux pratiques de fraude et corruption telles qu’elles figurent à la Section VI soient appliquées.  3.2 Aux fins d’application de ces règles, les Candidats devront permettre et faire en sorte que ses agents (déclarés ou non), sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, et personnel, permettent à la Banque d’examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs au processus de préqualification, évaluation des offres (si préqualifiés), et à l’exécution des marchés (en cas d’attribution) et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque. |
| 4. Candidats admis à concourir | | * 1. Les Candidats doivent satisfaire aux critères d’éligibilité en conformité à l’article 5.1. Les critères d'admissibilité énoncés dans le présent article 4 et à l’article 5 s'appliqueront au Candidat, y compris toutes les entités qui seraient impliquées dans les Travaux (incluant les partenaires, et toute partie affiliée qui contrôlent directement ou indirectement le Candidat ou sont contrôlés par lui ou sont sous un contrôle commun avec lui), les sous-traitants spécialisés, les consultants, fabricants ou fournisseurs (comme indiqué dans le Formulaire ELI-1.2 – Formulaires d’information sur le Candidat et membre d’un GE) et leurs personnels respectifs, pour toute partie du Contrat, y compris les services connexes.   2. Un candidat peut être une entreprise de droit privé, une entité publique (sous réserve des dispositions de l’article 4.9 des IC) ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de Groupement d’Entreprises (GE), toutes les parties membres sont conjointement et solidairement responsables pour l’exécution du Marché conformément à ses termes. Le groupement désignera un Mandataire avec pouvoir de représenter valablement tous ses membres durant la procédure de préqualification, l’appel d’offre si le GE remet une offre, et en cas d’attribution du Marché à ce groupement, durant l’exécution du Marché. A moins que les **DPP** n’en disposent autrement, le nombre des participants au groupement n’est pas limité.   3. Une entreprise peut être candidate à la préqualification à titre individuel et en tant que partenaire dans un groupement, ou participer en tant que sous-traitant. Un candidat préqualifié ne sera pas autorisé à soumissionner pour un marché donné à la fois à titre individuel, et de membre partenaire dans un GE ou en tant que sous-traitant. Cependant, un sous-traitant peut figurer en tant que sous-traitant dans plusieurs offres, mais en cette qualité de sous-traitant seulement. Les offres soumises en violation de cette procédure seront écartées.[[2]](#footnote-3)   4. Une entreprise et toute entreprise filiale (qui contrôle directement ou indirectement cette entreprise ou qui est contrôlée par elle ou qui est sous un contrôle commun avec elle) peuvent être candidates à la préqualification pour un même marché à titre individuel ou en tant que partenaires dans un groupement ou comme sous-traitant. Cependant si une entreprise et sa filiale sont préqualifiées séparément pour un même marché, seul une de ces candidatures préqualifiées sera autorisée à soumissionner pour un marché donné. Les offres soumises en violation de cette procédure seront écartées. |
|  | | * 1. Sous réserve des dispositions des articles 5.1 des IC, un Candidat peut avoir la nationalité de tout pays. Un Candidat sera réputé avoir la nationalité d'un pays donné s’il y est constitué en société, ou enregistré, et soumis à son droit, tel qu’il ressort de ses statuts ou documents équivalents et de ses documents d'enregistrement. Ce critère s’appliquera également à la détermination de la nationalité des sous-traitants et fournisseurs du Marché. |
|  | | * 1. Un Candidat ne doit pas se trouver en situation de conflit d’intérêt. Un candidat sera considéré en situation de conflit d’intérêt s’il a participé en tant que consultant, à la conception, la préparation des spécifications des travaux faisant l’objet de la préqualification ou s’il a été recruté par l’Emprunteur ou le Maître de l’Ouvrage, ou qu’il est envisagé qu’il le soit, en tant que maître d’œuvre ou chargé du contrôle pour ces travaux. |
|  | | * 1. Un Candidat faisant l’objet d’une sanction prononcée par la Banque conformément à l’article 3 .1, notamment au titre des Directives de la Banque pour la prévention et la lutte contre la corruption dans les projets financés par les prêts de la BIRD et les dons et crédits de l’AID («  les Directives sur la prévention de la corruption »), sera exclu de toute préqualification ou attribution et de tout autre bénéfice (financier ou autres) d’un marché financé par la Banque durant la période que la Banque aura déterminée.   2. La liste des exclusions est disponible à l’adresse électronique mentionnée dans les **DPP**.   3. Les établissements et institutions publics du pays du Maître de l’Ouvrage sont admis à participer à la condition qu‘ils puissent établir (i) qu’ils jouissent de l’autonomie juridique et financière, (ii) qu’ils sont régis par les règles du droit commercial, et (iii) qu’ils ne dépendent pas du Maître de l’Ouvrage[[3]](#footnote-4). A cette fin, les établissements publics doivent fournir tout document (y compris leurs statuts) permettant d’établir à la satisfaction de la Banque (i) qu’ils ont une personnalité juridique distincte de celle de l’Etat, (ii) qu’ils ne reçoivent aucune subvention publique ou aide budgétaire importante, (iii) qu’ils sont régis par les dispositions du droit commercial et qu’en particulier ils ne sont pas tenus de reverser leurs excédents financiers à l’Etat, qu’ils peuvent acquérir des droits et des obligations, emprunter des fonds, sont tenus du remboursement de leurs dettes et peuvent faire l’objet d’une procédure de faillite, et (iv) le Maître de l’ouvrage ou l’entité en charge de l’attribution du marché n’est pas leur organe de tutelle, en situation de les contrôler, les superviser ou d’exercer sur eux une influence.. |
|  | | * 1. Le dossier d’un Candidat qui fait l’objet d’une exclusion temporaire par le Maître de l’ouvrage au titre d’une Déclaration de garantie de soumission ne sera pas pris en considération.   2. Le Candidat devra fournir les preuves de son éligibilité que le Maître de l’Ouvrage est en droit de requérir. |
| 5. Eligibilité | | 5.1 Les entreprises et les individus en provenance des pays énumérés à la Section V sont inéligibles à la condition que (a) la loi ou la réglementation du pays de l’Emprunteur interdise les relations commerciales avec le pays de l’entreprise, sous réserve qu’il soit établi à la satisfaction de la Banque que cette exclusion n’empêche pas le jeu efficace de la concurrence pour la fourniture des biens ou des travaux ou des services nécessaires; ou (b) si, en application d’une décision prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l’Emprunteur interdit toute importation de fournitures en provenance du pays de l’entreprise ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays. |
|  | | B. Contenu du Document de Préqualification |
| 6. Sections du Document de Préqualification | | * 1. Le Document de Préqualification comprend les Parties 1, et 2 qui incluent toutes les Sections dont la liste figure ci-après. Il doit être interprété à la lumière de tout additif éventuellement émis conformément à l’article 8 des IC. |
|  | | **PARTIE 1: Procédures de Préqualification**   1. Section I. Instructions aux Candidats (IC) 2. Section II. Données Particulières de la Préqualification (DPP) 3. Section III. Critères de Qualification et Exigences 4. Section IV. Formulaires de Candidature 5. Section V. Pays Eligibles 6. Section VI. Règles de la Banque en matière de Fraude et Corruption   **PARTIE 2 : Spécifications des Travaux**   1. Section VII. Etendue des Travaux |
|  | | 6.2 Le Maître de l’Ouvrage ne peut être tenu responsable vis-à-vis des candidats de l’intégrité du Document de Préqualification, des réponses aux demandes de clarifications, du compte rendu de la réunion préparatoire au dépôt des candidatures (le cas échéant) et des additifs au Document de Préqualification conformément à l’article 8 des IC, s’ils n’ont pas été obtenus directement auprès de lui. En cas de contradiction, les documents directement issus par le Maître de l’Ouvrage prévaudront.  6.3 Le Candidat doit examiner l’ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le Document de Préqualification. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Document de Préqualification. |
| 7. Éclaircisse­ments apportés au Document de Préqualification, visite du site et réunion préparatoire | | 1. Tout candidat désirant des éclaircissements sur les documents doit contacter le Maître de l’Ouvrage par écrit, à l’adresse du Maître de l’Ouvrage indiquée dans les **DPP**. Le Maître de l’Ouvrage répondra par écrit à toute demande d’éclaircissements reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de remise des candidatures. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l’auteur) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Document de Préqualification directement du Maître de l’Ouvrage. Si les **DPP** le prévoient, le Maître de l’Ouvrage publiera également sa réponse sur la page Internet identifiée dans les **DPP.**  Au cas où le Maître de l’Ouvrage jugerait nécessaire de modifier le Document de Préqualification à la suite des éclaircissements fournis, il le fera conformément à la procédure stipulée à l’article 8 et en conformité avec les dispositions de l’article17.2 des IC. 2. Lorsque les **DPP** le prévoient, le représentant que le Candidat aura désigné est invité à assister à une réunion préparatoire au dépôt des candidatures au lieu et à la date et à l’heure indiqués dans les **DPP**. L’objet de la réunion est de permettre aux candidats potentiels d’obtenir des éclaircissements portant sur le projet, les critères de qualification ou tout autre aspect du Document de Préqualification. 3. Le compte-rendu de la réunion préparatoire au dépôt des candidatures, le cas échéant, incluant le texte des questions posées par les Candidats (sans en identifier la source) et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont obtenu le Document de Préqualification. Toute modification du Document de Préqualification qui pourrait s’avérer nécessaire à l’issue de la réunion préparatoire sera faite par le Maître de l’Ouvrage par la publication d’un additif conformément aux dispositions de l’article 8 des IC, et non par le canal du compte-rendu de la réunion préparatoire. Le fait qu’un Candidat n’assiste pas à la réunion préparatoire au dépôt des candidatures ne constituera pas un motif de rejet de sa candidature. |
| 8. Modifications apportées au Document de Préqualification | | 8.1 Le Maître de l’Ouvrage peut, à tout moment, avant la date limite de remise des candidatures, modifier le Document de Préqualification en publiant un additif.  8.2 Tout additif publié sera considéré comme faisant partie intégrante du Document de Préqualification et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le Document de Préqualification du Maître de l’Ouvrage. Le Maître de l’Ouvrage publiera immédiatement l’additif sur son site Internet indiqué dans les **DPP**.  8.3 Afin de laisser aux candidats éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l’additif dans la préparation de leurs candidatures, le Maître de l’Ouvrage peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des candidatures en conformité avec l’article 17.2 des IC. |
|  | | C. Préparation des Dossiers de Candidature |
| 9. Frais de candidature | | 9.1 Le Candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son Dossier de Candidature, et le Maître de l’Ouvrage n’est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l’issue de la procédure de préqualification. |
| 10. Langue de candidature | | 10.1 La candidature, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant le dossier de candidature, échangés entre le Candidat et le Maître de l’Ouvrage seront rédigés dans la langue indiquée dans les **DPP**. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Candidat dans le cadre de la candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction dans la langue indiquée dans les **DPP**, auquel cas, aux fins d’interprétation du dossier de candidature, la traduction fera foi. |
| 11. Documents constitutifs du dossier de candidature | | 11.1 Le dossier de candidature comprendra les documents suivants :  (a) La Lettre de Candidature, conformément à l’article 12.1 des IC ;  (b) les pièces justificatives établissant que le Candidat répond aux critères d’éligibilité à concourir, conformément aux dispositions de l’article 13.1 des IC ;  (c) les pièces justificatives établissant que le Candidat est qualifié conformément aux dispositions de l’article 14 des IC ; et  (d) tout autre document requis tel que spécifié dans les **DPP**.  11.2 Le Candidat doit fournir les renseignements concernant les commissions et avantages, accordés ou qu’il est prévu d’accorder, le cas échéant, à des agents ou toute autre partie en relation avec la Candidature. |
| 12. Lettre de Candidature | | 12.1 Le Candidat doit préparer une Lettre de Candidature à l’aide du formulaire fourni dans la Section IV, Formulaires de candidature. Ce Formulaire doit être complété sans modification de son format. |
| 13. Documents établissant que le Candidat répond au critère d’admissibilité | | 13.1 Pour établir qu’il répond aux critères d’admissibilité conformément aux dispositions de l’article 4 des IC, le Candidat doit compléter les déclarations relatives à l’éligibilité dans la lettre de candidature, ainsi que dans les Formulaires ELI (éligibilité) 1.1 et 1.2 qui figurent dans la Section IV, Formulaires de candidature. |
| 14. Documents établissant les qualifications du Candidat | | 14.1 Pour établir qu’il a les qualifications nécessaires pour exécuter le(s) marché(s) en conformité avec la Section III, Critères et conditions de qualification, le Candidat doit fournir tous les renseignements demandés à la Section IV, Formulaires de candidature.  14.2 Lorsque le Candidat doit fournir un montant monétaire dans un formulaire de candidature, il doit l’indiquer en équivalent $EU en utilisant le taux de change déterminé de la manière suivante :   1. Pour le chiffre d’affaires et autres données financières annuels requis, le taux de change applicable sera celui du dernier jour de l’année calendaire en question. 2. Pour le montant d’un marché, le taux de change sera celui de la date de signature du marché en question. 3. Les taux de change seront ceux provenant de la source identifiée dans les **DPP**. Le Maître de l’Ouvrage aura la latitude de corriger toute erreur commise dans la détermination du taux de change dans le dossier de candidature. |
| 15. Signature du dossier de candidature et nombre d’exemplaires | | 15.1 Le Candidat doit préparer un original des documents constituant la candidature tels que décrits dans l’article 11 des IC et mentionner clairement sur l’original « ORIGINAL ». L’original du dossier de candidature doit être dactylographié ou écrit à l’encre indélébile et doit être signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du Candidat. Le dossier de candidature soumis par un GE doit être signé au nom du GE par un représentant habilité à engager tous les membres du groupement et inclure le pouvoir du mandataire du groupement signé par les personnes habilitées à signer au nom du groupement.  15.2 Le Candidat doit soumettre le nombre de copies du dossier de candidature original signé spécifié dans les **DPP** et les marquer clairement « COPIE ». En cas de différence entre l’original et les copies, l’original fera foi. |
| D. Dépôt des Dossiers de Candidature | | |
| 16. Cachetage et marquage des Dossiers de Candidature | 16.1 Le Candidat doit placer l’original et les copies du dossier de candidature dans une enveloppe cachetée qui devra : (a) porter le nom et l’adresse du Candidat ;(b) être adressée au Maître de l’Ouvrage, conformément aux dispositions de l’article 17.1 des IC, et(c) porter le nom précis du processus de préqualification concerné, conformément aux dispositions de l’article 1.1 des DPP. | |
|  | 16.2 Le Maître de l’Ouvrage ne sera pas responsable si un dossier de candidature qui n’est pas identifié tel que demandé à l’article 16.1 des IC n’a pas été traité. | |
| 17. Date limite de dépôt des dossiers de candidature | 17.1 Les candidats peuvent envoyer leur dossier de candidature par la poste ou le faire délivrer par porteur. Les dossiers de candidature doivent être reçus par le Maître de l’Ouvrage à l’adresse spécifiée dans les **DPP** et au plus tard à la date limite spécifiée dans les **DPP**. Les candidats peuvent remettre leur dossier de candidature par voie électronique, si cette option est prévue dans les **DPP**, et conformément aux procédures de présentation électronique énoncées dans les **DPP**.  17.2 Le Maître de l’Ouvrage peut, à a sa discrétion, reporter la date limite de dépôt des dossiers de candidature en modifiant le Document de Préqualification en application de l’article 8 des IC. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître de l’Ouvrage et des Candidats, précédemment régis par la date limite initiale, seront régis par la nouvelle date limite. | |
| 18. Dossiers de Candidature hors Délais | 18.1 Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit d’accepter un dossier de candidature reçu après la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, sous réserve de disposition contraire dans les **DPP**. | |
| 19. Ouverture des dossiers de candidature | * 1. Le Maître de l’Ouvrage procédera à l’ouverture des candidatures à la date, à l’heure et au lieu indiqués dans les **DPP.** Les candidatures reçues en retard seront traitées comme indiqué à l’article 18.1 des IC.   2. Les procédures d’ouverture des dossiers de candidature présentés par voie électronique, si cette procédure est prévue dans l’article 17.1, sont indiquées dans les **DPP**.   3. Le Maître de l’Ouvrage établira un procès-verbal de la séance d’ouverture qui inclura au minimum le nom du Candidat. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les Candidats. | |
|  | E. Procédures d’Evaluation des Candidatures | |
| 20. Confidentialité | * 1. Aucune information relative aux candidatures, à leur évaluation et aux résultats de la préqualification ne sera divulguée aux candidats ni à toute autre personne non officiellement concernée par ladite procédure tant que les résultats de la préqualification n’auront pas été notifiés à tous les candidats en conformité à l’article 28 des IC. | |
|  | * 1. Entre la date limite de dépôt des candidatures et la notification des résultats de la préqualification en conformité avec l’article 28 des IC, si un candidat souhaite entrer en contact avec le Maître de l’Ouvrage pour tout motif relatif à la procédure de préqualification, il devra le faire exclusivement par écrit. | |
| 21. Clarifications concernant les Candidatures | * 1. Pour faciliter l’évaluation des candidatures, le Maître de l’Ouvrage a toute latitude pour demander à un candidat des clarifications (y compris des pièces manquantes) relatives à son dossier de candidature. et ladite clarification doit être soumise dans un délai raisonnable spécifié dans la demande. Toute demande d’éclaircissements et tous les éclaircissements doivent être formulés par écrit. | |
|  | 21.2 Si le Candidat ne répond pas à une demande de clarification concernant sa candidature ou ne fournit pas les documents qui lui sont réclamés avant la date limite fixée par le Maître de l’Ouvrage dans sa demande, sa candidature sera évaluée sur la base des renseignements et documents disponibles lors de l’évaluation du dossier de candidature. | |
| 22. Conformité des dossiers de candidature | * 1. Le Maître de l’Ouvrage peut écarter une candidature qui n’est pas conforme aux exigences du Document de Préqualification. Dans le cas où les renseignements remis par le Candidat sont incomplets ou nécessitent une clarification comme indiqué à l’article 21.1 des IC, et le Candidat ne fournit pas la clarification et/ou le renseignement manquant, la candidature pourra être écartée. | |
| 23. Marge de Préférence | 23.1 Une marge de préférence ne sera pas accordée aux candidats du pays du Maître de l’Ouvrage[[4]](#footnote-5) dans le cadre du processus d’appel d’offres qui suivra la présente préqualification, sauf disposition contraire stipulée dans les **DPP**. | |
| 24. Sous-traitants | 24.1 Le Maître de l’Ouvrage n’entend pas faire exécuter certaines parties spécifiques des travaux par des sous-traitants sélectionnés à l’avance par le Maître de l’Ouvrage, sauf disposition contraire dans les **DPP**.  24.2 Le Maître d’Ouvrage peut décider de permettre la sous-traitance pour certaines tâches spécialisées tel qu’indiquées à la Section III 4.2, Expérience. Le Maître d’Ouvrage peut faire ainsi à sa propre initiative ou à la requête des Candidats durant le processus de préqualification (si justifié). Lorsque la sous-traitance est permise par le Maître d’Ouvrage, l’expérience des sous-traitants spécialisés sera considérée pour l’évaluation. La Section III, décrit les critères de qualification des sous-traitants.  24.3 Le Candidat peut proposer une sous-traitance à concurrence du pourcentage de la valeur du Marché ou du volume des Travaux tel que prévu aux **DPP** et décrit ci-après à l’article 25.2. | |
| F. Evaluation des Candidatures et Préqualification des Candidats | | |
| 25. Evaluation des candidatures | 25.1 Le Maître de l’Ouvrage aura recours aux facteurs, méthodes, critères et exigences définis dans la Section III, Critères et conditions de préqualification afin d’évaluer les qualifications des Candidats. Le recours à d’autres méthodes, critères ou exigences ne sera pas permis. Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit de ne pas tenir compte d’écarts mineurs dans les critères de qualification s’ils n’affectent pas matériellement la capacité technique ou les ressources financières d’un Candidat pour exécuter le marché. | |
|  | 25.2 Un Candidat prévoyant de sous-traiter plus de 10% du volume total des Travaux doit préciser dans la Lettre de candidature l’(les) activité(s) ou éléments de travaux qu’il entend sous-traiter, donner des informations détaillées sur ces sous-traitants, leurs qualifications et expérience. Les sous-traitants envisagés doivent posséder les qualifications requises pour les travaux et satisfaire aux critères spécifiés dans la Section III, faute de quoi ces sous-traitants ne seront pas autorisés à participer. Les qualifications et expérience des sous-traitants proposés par le candidat au titre de l’article 24.3 ne seront pas pris en compte pour l’évaluation du Candidat. Le Candidat doit remplir les critères de qualification sans avoir recours aux qualifications de ses sous-traitants.  25.3 Dans le cas de marchés multiples (à plusieurs lots), le Candidat doit indiquer dans son dossier de candidature, le marché individuel ou la combinaison de marchés (ou lots) pour le(s)quel(s) il est candidat. Le Maître de l’Ouvrage pré-qualifiera chaque Candidat pour le nombre maximum de marchés pour lesquels le Candidat a indiqué son intérêt et satisfait à l’ensemble des spécifications correspondantes à ces marchés, tel que spécifiés dans la Section III, Critères et conditions de qualification.Cependant, en ce qui concerne l’expérience spécifique requise au point 4.2 (a) de la Section III, le Maître de l’Ouvrage sélectionnera l’une ou plusieurs des options identifiées ci-après :  Considérant que :  N est le nombre minimum requis de marchés  V est la valeur minimale requise d’un marché,   1. **Préqualification pour un marché :**   Option 1 : i) avoir réalisé N marchés de montant V au minimum chacun,  ou  Option 2 : i) avoir réalisé N marchés de montant V au minimum chacun, ou  ii) avoir réalisé un montant total d’au moins NxV où le nombre de marchés réalisés par le Candidat peut être inférieur à N, mais chaque marché est d’un montant au minimum de V ;  **(b) Préqualification pour lots multiples :**  Option 1 : i) Le minimum requis pour des lots multiples sera le montant cumulé de l’ensemble des lots pour lesquels le Candidat a postulé, comme suit (sachant qu’un même marché ne peut être pris en compte plus d’une fois au titre des marchés N1, N2, N3, etc.) :  Lot1 : avoir réalisé N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ;  Lot 2 : avoir réalisé N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2  Lors 3 : avoir réalisé N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ;  …. Etc.  Ou  Option 2 : i) Le minimum requis pour des lots multiples sera le montant cumulé pour l’ensemble des lots pour lesquels le Candidat a postulé, comme suit (sachant qu’un même marché ne peut être pris en compte plus d’une fois au titre des marchés N1, N2, N3, etc.) :  Lot1 : avoir réalisé N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ;  Lot 2 : avoir réalisé N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2  Lors 3 : avoir réalisé N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ; etc.,  ou  ii) Lot 1 : avoir réalisé N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N1xV1 avec un nombre de marchés inférieur à N1, mais chacun d’un montant minimal de V1  Lot 2 : avoir réalisé N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N2xV2 avec un nombre de marchés inférieur à N2, mais chacun d’un montant minimal de V2  Lot 3 : avoir réalisé N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N3xV3 avec un nombre de marchés inférieur à N3, mais chacun d’un montant minimal de V3  …. Etc.  Ou  Option 3 : i) Le minimum requis pour des lots multiples sera le montant cumulé pour l’ensemble des lots pour lequel le Candidat a postulé, comme suit (sachant qu’un même marché ne peut être pris en compte plus d’une fois au titre des marchés N1, N2, N3, etc. différents) :  Lot1 : avoir réalisé N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ;  Lot 2 : avoir réalisé N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2  Lors 3 : avoir réalisé N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ;  …. Etc. ou  (ii) Lot 1 : avoir réalisé N1 marchés, chacun d’un montant minimal de V1 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N1xV1 avec un nombre de marchés inférieur à N1, mais chacun d’un montant minimal de V1  Lot 2 : avoir réalisé N2 marchés, chacun d’un montant minimal de V2 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N2xV2 avec un nombre de marchés inférieur à N2, mais chacun d’un montant minimal de V2  Lot 3 : avoir réalisé N3 marchés, chacun d’un montant minimal de V3 ; ou avoir réalisé au total un montant d’au moins N3xV3 avec un nombre de marchés inférieur à N3, mais chacun d’un montant minimal de V3  … Etc. ou  iii) Sous réserve de conformité au point (ii) ci-dessus concernant le montant minimal pour chaque marché unique, le nombre total de marchés peut être inférieur ou égal à N1+N2+N3 + … pourvu que le montant total desdits marchés soit égal ou supérieur à N1xV1+N2xV2+N3xV3 + …). | |
|  | 25.5 Seules les qualifications du Candidat seront prises en compte. En particulier les qualifications de la maison-mère ou d’une autre société affiliée qui ne fait pas partie du Candidat en tant que membre d’un groupement d’entreprises en conformité à l’article 4.2 des IC (ou participant en tant que sous-traitant dans le cadre de l’article 25.2 des IC) ne seront pas prises en compte. | |
| 26. Droit du Maître de l’Ouvrage d’accepter et d’écarter les candidatures | 26.1 Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit d’accepter ou d’écarter toute candidature, et d’annuler la procédure de préqualification et d’écarter toutes les candidatures, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats. | |
| 27. Pré qualification des Candidats | 27.1 Tous les Candidats dont les dossiers de candidature ont satisfait ou dépassé les critères minima spécifiés, à l’exclusion de tous les autres, seront préqualifiés par le Maître de l’Ouvrage.  27.2 Un Candidat peut être déclaré « préqualifié sous condition », c’est-à-dire qu’il est réputé qualifié à la condition qu’il soumette ou rectifie des documents ou des déficiences non essentiels à la satisfaction du Maître de l’Ouvrage.  27.3 Les Candidats préqualifiés sous condition en seront informés et recevront un état de ces conditions qui doivent être remplies à la satisfaction du Maître de l’Ouvrage avant ou lors du dépôt de leur offre. | |
| 28. Notification de Préqualification | 28.1 Le Maître de l’Ouvrage communiquera par écrit à tous les Candidats les noms des candidats qui ont été préqualifiés sous condition ou sans condition. En outre, les Candidats dont la candidature a été écartée en seront informés séparément.  28.2 Un Candidat non préqualifié pourra demander par écrit les motifs du rejet de sa candidature au Maître de l’Ouvrage. | |
| 29. Appel d’Offres | 29.1 Dans les plus brefs délais après la communication des résultats de la préqualification, le Maître de l’Ouvrage invitera tous les Candidats qui auront été préqualifiés ou préqualifiés sous condition à présenter une offre.  29.2 Le Maître de l’Ouvrage pourra demander aux soumissionnaires de présenter une Garantie de soumission ou une Déclaration de garantie d’offre acceptable sous la forme et pour le montant spécifiés dans le dossier d’appel d’offres, et le soumissionnaire retenu devra fournir une Garantie de bonne exécution telle qu’elle sera spécifiée dans le dossier d’appel d’offres.  29.3 Le Soumissionnaire attributaire du Marché devra fournir une garantie de bonne exécution comme il sera indiqué dans le dossier d’appel d’offres.  29.4 Si applicable, le Soumissionnaire attributaire devra fournir une garantie séparée de performance Environnementale et Sociale.  29.5 Les Soumissionnaires devront fournir un Code de Conduite s’appliquant à leur personnel et sous-traitants visant à assurer la conformité aux exigences spécifiées dans le document d’appel d’offres.  29.6 Les Soumissionnaires devront fournir une stratégie de gestion et un plan de mise en œuvre visant à prévenir les risques Environnementaux et Sociaux (y compris les exigences en matière d’Exploitation et d’Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS).  29.7 Si cela est spécifié dans les DPP, le Maître d’Ouvrage a l’intention d’exiger des soumissionnaires qu’ils soumettent une déclaration d’Exploitation et d’Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS), en utilisant le formulaire de déclaration d’Exploitation et d’Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS) inclus dans les documents d’appel d’offres.  29.8Avant l’attribution du Marché, le Maître d’Ouvrage vérifiera que le Soumissionnaire retenu (y compris chaque membre d’un GE) n’est pas disqualifié par la Banque en raison du non-respect des obligations contractuelles de prévention et de réponse EAS/HS. Le Maître d’Ouvrage effectuera la même vérification pour chaque sous-traitant proposé par le Soumissionnaire retenu. Si un sous-traitant proposé ne satisfait pas à l’exigence, le Maître d’Ouvrage exigera du Soumissionnaire qu’il propose un sous-traitant de remplacement. | |
| 30. Modifications des Qualifications des Candidats | 30.1 Un Candidat préqualifié conformément aux dispositions de l’article 27 des IC et invité à remettre une offre devra soumettre au Maître de l’Ouvrage toute modification éventuelle dans sa structure ou sa forme (y compris, dans le cas d’un GE, toute modification de la structure ou la forme d’un partenaire du GE). La modification devra être soumise au Maître de l’Ouvrage et devra avoir été approuvée par écrit par le Maître de l’Ouvrage avant la date limite de remise des offres. Ladite approbation sera refusée si (i) un candidat préqualifié envisage de s’associer avec un candidat dont la candidature a été rejetée ou avec un des partenaires d’un GE dont la candidature a été rejetée, (ii) du fait de la modification, le Candidat ne satisfait plus à l’ensemble des critères de qualification précisés dans la Section III, Critères et conditions de préqualification, ou si (iii) de l’avis du Maître de l’Ouvrage, la modification pourrait conduire à une réduction importante de la concurrence. La modification devra être soumise au Maître de l’Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours après la date de l’invitation à soumissionner. | |

Section II. Données Particulières de la Préqualification

|  |  |
| --- | --- |
| **A. Généralités** | |
| **IC 1.1** | Numéro d’identification de l’Avis de Préqualification : *[insérer l’identification]*  Nom du Maître de l’Ouvrage : *[insérer le nom complet, ainsi que le nom de la personne en charge, et l’adresse]*  Nombre et numéro d’identification des lots faisant l’objet du présent Avis de Préqualification [*insérer le nombre et l’identification des lots, le cas échéant. Si les travaux font l’objet d’un seul marché, indiquer la désignation des travaux]*  Intitulé et référence de l’AOI :*[insérer l’intitulé et la référence]* |
| **IC 2.1** | L’Emprunteur est : *[insérer le nom de l’Emprunteur et indiquer sa relation avec le Maître de l’Ouvrage, si celui-ci est distinct. Cette insertion doit correspondre aux renseignements fournis dans l’Avis de Préqualification]*  Nom du Projet : *[insérer le nom du Projet]* |
| **IC 4.2** | Le nombre maximum de parties membres d’un GE est : *[insérer le nombre ou indiquer « non limité »]* |
| **IC 4.8** | L’adresse électronique de la liste des entreprises et personnes exclues par la Banque est la suivante : http://www.worldbank.org/debarr. |
| **B. Contenu du Document de Préqualification** | |
| **IC 7.1** | Aux fins **d’éclaircissements** uniquement**,** l’adresse du Maître de l’Ouvrage est : *[insérer le renseignement ou indiquer « même adresse que pour IC 1.1 ci-avant »]*  A l’attention de : *[insérer le nom de la personne responsable, le cas échéant]*  Rue : *[insérer]*  Étage/ numéro de bureau : *[insérer]*  Ville : *[insérer]*  Code postal : *[insérer]*  Pays : *[insérer]*  Numéro de téléphone : *[insérer, y compris code pays et ville]*  Numéro de télécopie : *[insérer, y compris code pays et ville]*  Adresse électronique : *[insérer l’adresse courriel de la personne responsable]* |
| **IC 7.1 et 8.2** | Adresse de la page Internet : [*dans le cas où il en est fait usage, indiquer l’adresse du site Internet ou celle du portail électronique d’accès libre sur lequel les renseignements sur la préqualification sont publiés]* |
| **IC 7.2** | Une réunion préparatoire au dépôt des candidatures [aura] [n’aura pas] lieu.  *[Le cas échéant, indiquer le lieu, la date et l’heure de la réunion]* |
| **C. Préparation des Dossiers de Candidature** | |
| **ITB 10.1** | La langue du Dossier de Candidature est : *[insérer la langue applicable]*  [*Remarque : après accord de la Banque, le Maître de l’Ouvrage pourra publier le Document de Préqualification dans une autre langue qui devra être (a) soit la langue nationale de l’Emprunteur, (b) soit la langue utilisée dans son pays pour les transactions commerciales. Dans de tels cas, la disposition suivante sera incluse :*  *« De plus, le Maître de l’Ouvrage a publié une version du Document de Préqualification traduite en : \_\_\_\_\_\_\_\_\_ [insérer la langue nationale ou la langue utilisée pour les transactions commerciales et s’il en existe plusieurs, ajouter «  et en\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ » ]*  *Le Candidat a le choix de remettre son Document de Préqualification en une (et seulement une) des langues mentionnées ci-avant. Le Candidat ne devra pas soumettre son Document de Préqualification dans plus d’une langue.*]  Toute correspondance sera échangée en \_\_\_\_\_\_\_\_.  Le dossier de candidature, ainsi que toute correspondance seront soumis en *[insérer la langue de la préqualification dans le cas d’une langue unique]*  [*Remarque : si le Document de Préqualification a été publié en plus d’une langue, le texte suivant devra être inséré ci-avant : « une des langues indiquées ci-avant]*  La langue de traduction des documents complémentaires et imprimés sera *[indiquer une seule langue]* |
| **IC 11.1 (d)** | Le Candidat devra joindre à son dossier de candidature les autres documents suivants :  *[Insérer la liste des documents additionnels demandés, le cas échéant]* |
| **IC 14.2** | La source des taux de change sera *[insérer une source accessible au public]* |
| **IC 15.2** | Outre l’original du dossier de candidature, le nombre de copies demandé est de : *[insérer le nombre]* |
| **D. Dépôt des Dossiers de Candidature** | |
| **IC 17.1** | La date et l’heure limites de dépôt des candidatures sont les suivantes :  Date : *[insérer]*  Heure :*[insérer]*  *[Le délai accordé pour la préparation et le dépôt des dossiers de candidature devrait être suffisant pour que les Candidats puissent rassembler toute la documentation nécessaire – de préférence huit semaines, et en tous les cas au minimum six semaines après la date la plus tardive de la mise à disposition des documents ou de la publicité. Ce délai peut être plus long pour les très grands projets, afin d’accorder du temps pour la constitution de groupements d’entreprises et la recherche des ressources nécessaires]*  Le candidat *[insérer « pourra » ou « ne pourra pas »]* remettre son Dossier de Candidature par voie électronique.  Si le dépôt des Candidatures par voie électronique est autorisé, la procédure de soumission des candidatures par voie électronique sera la suivante : *[insérer une description de la procédure de soumission des candidatures par voie électronique]*  Aux fins de **dépôt des candidatures**, **uniquement,** l’adresse du Maître de l’Ouvrage est la suivante :  *[insérer les renseignements ou indiquer « l’adresse du Maître de l’Ouvrage est la même que pour IC 1.1»]*  A l’attention de : *[insérer le nom de la personne responsable, le cas échéant]*  Rue : *[insérer]*  Étage/ numéro de bureau : *[insérer]*  Ville : *[insérer]*  Code postal : *[insérer]*  Pays : *[insérer]*  Numéro de téléphone : *[insérer, y compris code pays et ville]*  Numéro de télécopie : *[insérer, y compris code pays et ville]*  Adresse électronique : *[insérer l’adresse courriel de la personne responsable]* |
| **IC 18.1** | *[Sélectionner une des deux options ci-après :]*  Un dossier de candidatures reçu en retard sera retourné au Candidat.  *[ou]*  Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit d’accepter ou de refuser un dossier de candidature reçu en retard. |
| **IC 19.1** | L’ouverture des dossiers de candidature aura lieu à l’adresse, à la date et à l’heure suivantes *[insérer l’adresse, la date et l’heure].* |
| **IC 19.2** | *[****Les renseignements suivants seront insérés seulement si les Candidats sont autorisés à remettre leur dossier par voie électronique. Dans le cas contraire, les omettre]***  La procédure d’ouverture des dossiers de candidature par voie électronique est : *[insérer la description de la procédure d’ouverture des dossiers de candidature par voie électroniques]* |
| **E. Procédures d’Evaluation des Candidatures** | |
| **IC 23.1** | Une marge de préférence *[«****sera****» ou «****ne sera pas****»]* accordée aux entreprises du pays du Maître de l’Ouvrage.  *[Si applicable, la marge de préférence doit être expressément permise dans le Plan de Passation de Marché pour les Emprunteurs éligibles.]* |
| **IC 24.1** | A ce stade, le Maître de l’Ouvrage *[insérer «* ***a l’intention****» ou «****n’a pas l’intention****»]* de faire exécuter certaines parties spécifiques des Travaux par des sous-traitants sélectionnés à l’avance (Sous-traitants désignés).  *[Si la mention ci-dessus est « a l’intention », donner la liste des parties spécifiques des travaux et des sous-traitants respectifs]* |
| **IC 24.3** | Le pourcentage maximum de la valeur du Marché ou du volume des Travaux qu’il est permis de sous-traiter est de \_\_\_\_\_\_\_\_ & de la valeur totale du marché ou \_\_\_\_\_\_\_\_ % du volume des travaux *[décrire les travaux]*  Un Candidat prévoyant de sous-traiter plus de 10% du volume total des Travaux doit préciser dans la Lettre de candidature l’(les) activité(s) ou éléments de travaux qu’il entend sous-traiter, donner des informations détaillées sur ces sous-traitants, leurs qualifications et expérience. Les sous-traitants envisagés doivent posséder les qualifications requises pour les travaux à sous-traiter, faute de quoi ces sous-traitants ne seront pas autorisés à participer.  Les qualifications et expérience des sous-traitants ne seront pas pris en compte pour l’évaluation du Candidat. Le Candidat doit remplir les critères de qualification sans avoir recours aux qualifications de ses sous-traitants. |
| **IC 29.7** | *[Choisissez l’une des deux options ci-dessous* *:]*  *[Choisissez l’option 1 pour les marchés dans le cadre des projets évalués comme présentant un risque élevé d’Exploitation et d’Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS); sinon, choisissez l’option 2. Il est indiqué ici « a l’intention », au cas où le niveau de risque changerait au moment de l’appel d’offres.]*  [Le Maître d’Ouvrage a l’intention d’exiger des Soumissionnaires qu’ils soumettent une déclaration d’Exploitation et d’Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS).  *[ou]*  Le Maître d’Ouvrage n’a pas l’intention d’exiger des Soumissionnaires qu’ils soumettent une déclaration d’Exploitation et d’Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS).] |

Section III. Critères de Qualification et Exigences

|  |
| --- |
| La présente Section énonce tous les critères, méthodes et conditions auxquels le Maître de l’Ouvrage aura recours pour évaluer les dossiers de candidature. Les renseignements à fournir pour chaque critère d’évaluation ainsi que les définitions des termes correspondants sont identifiés dans les formulaires de candidature respectifs. |

**Liste des critères**

[1 Critères d’admissibilité 30](#_Toc105421329)

[2 Antécédents de défaut d’exécution de marché 31](#_Toc105421330)

[3 Situation et performance financières 33](#_Toc105421331)

[4 Expérience 35](#_Toc105421332)

| Critères de Qualification | | | | Spécifications de conformité | | | | Documentation |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **No.** | **Objet** | | **Critère** | **Entité unique** | **Groupement d’entreprises, (existant ou prévu) (GE)** | | | **Formulaire de candidature** |
| Toutes Parties Combinées | Chaque Partie | Une Partie au moins |
| 1 Critères d’admissibilité | | | | | | | | |
| 1.1 | | **Nationalité** | Conforme à l’article 4.5 des IC. | Doit satisfaire au critère | GE doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaires ELI –1.1 et 1.2, avec pièces jointes |
| 1.2 | | **Conflit d’intérêts** | Pas de conflit d’intérêts selon l’article 4.6 des IC. | Doit satisfaire au critère | GE doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Lettre de candidature |
| 1.3 | | **Exclusion par la Banque** | Ne pas avoir été exclu par la Banque, tel que décrit dans les articles 4.7 et 5.1 des IC. | Doit satisfaire au critère | GE existant doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Lettre de candidature |
| 1.4 | | **Entreprise publique dans le pays de l’Emprunteur** | Le candidat doit satisfaire aux conditions de l’article 4.9 des IC. | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes |
| 1.5 | | **Exclusion au titre d’une résolution des Nations Unies ou de la législation du pays de l’Emprunteur** | Ne pas être exclu en application de loi ou règlement du pays de l’Emprunteur ou d’une décision de mise en œuvre d’une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies en conformité avec l’article 5.1 des IC | Doit satisfaire au critère | GE doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Lettre de candidature |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2 Antécédents de défaut d’exécution de marché | | | | | | | | | | | | |
| 2.1 | | **Antécédents de non-exécution de marché** | Pas de défaut d’exécution d’un marché[[5]](#footnote-6) depuis le 1er janvier de l’année ***[insérer l’année]***. | Doit satisfaire au critère[[6]](#footnote-7). | Sans objet | Doit satisfaire au critère[[7]](#footnote-8). | Sans objet | | Formulaire ANT | | |
| 2.2 | | **Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d’une Déclaration de garantie de soumission** | Ne pas être sous le coup d’une sanction relative à une Déclaration de Garantie d’Offre en application de l’article 4.10 des IC. | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | | Lettre de candidature | | |
| 2.3 | | **Litiges en instance** | La solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat telles qu’évaluées au critère 3.1 ci-après restent acceptables même dans le cas où l’ensemble des litiges en instance seraient tranchés à l’encontre du Candidat. | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Doit satisfaire au critère | Sans objet | | Formulaire ANT | | |
| 2.4 | | **Antécédents de litiges** | Absence d’antécédent de litiges systématiquement conclus à l’encontre du Candidat[[8]](#footnote-9) depuis le 1er janvier de l’année [ -- ]. | Doit satisfaire au critère. | Doit satisfaire au critère. | Doit satisfaire au critère. | Sans objet | | Formulaire ANT | | |
| 2.5 | | **Déclaration : Performance passée dans les domaines environnementaux et sociaux** | Déclarer tous les marchés de travaux qui ont fait l’objet de suspension ou de résiliation et/ou de saisie de la garantie de performance par le Maître d’Ouvrage pour des motifs de non-respect des exigences en matière environnementale et sociale (incluant l’Exploitation et les Abus Sexuels (EAS) au cours des cinq dernières années[[9]](#footnote-10). | Doit fournir la déclaration. En cas de recours à des Sous-traitants spécialisés, ceux-ci doivent également fournir la déclaration. | Sans objet | Chaque membre doit fournir la déclaration. En cas de recours à des Sous-traitants spécialisés, ceux-ci doivent également fournir la déclaration. | Sans objet | | Formulaire ANT-2  Déclaration de performance EAS | | |
| 2.6 | | **Disqualification par la Banque pour EAS et/ou HS** | 1. Au moment de l’attribution du Marché, ne p[as être soumis à la disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS 2. Si le Candidat a fait l’objet d’une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS, le Candidat doit soit : (i) fournir la preuve d’une sentence arbitrale sur la disqualification rendue en sa faveur; ou (ii) démontrer qu’il dispose de la capacité et de l’engagement adéquats pour se conformer aux obligations de prévention et d’intervention en matière d’EAS/HS ; ou (iii) fournir la preuve qu’il a déjà démontré cette capacité et cet engagement pour un autre marché de travaux financé par la Banque. | Doit satisfaire au critère (y compris chaque sous-traitant) | Sans objet | Doit satisfaire au critère (y compris chaque sous-traitant proposé par le Candidat) | Sans objet | | Formulaire ANT-4  Lettre de Candidature | | |
| 3 Situation et performance financières | | | | | | | | | | |
| 3.1 | | **Situation financière** | i) Le Candidat doit démontrer qu’il dispose d’avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l’avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l’exécution des travaux objet du présent Appel d’Offres à hauteur de [*insérer le montant en $EU]* et nets de ses autres engagements ; | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Sans objet | Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes | |
|  | |  | (ii) le Candidat doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l’Ouvrage qu’il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ; | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Sans objet |  | |
|  | |  | (iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n’est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître de l’Ouvrage pour les \_\_\_\_[*insérer le nombre d’années*] dernières années démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat. | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Doit satisfaire au critère | Sans objet |  | |
| 3.2 | | **Chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction** | Avoir un chiffre d’affaires annuel moyen d’au moins\_\_ [*insérer montant en équivalent en $EU en toutes lettres et en chiffres*], calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des [*insérer nombre d’années (\_\_\_)*] dernières années divisé par *[insérer le nombre d’années de la période considérée*. | Doit satisfaire au critère | Doivent satisfaire au critère | Doit satisfaire à \_\_ [insérer pourcentage en toutes lettres et en chiffres] \_\_ pour cent (\_\_\_%)] de la spécification | Doit satisfaire à \_\_ [insérer pourcentage en toutes lettres et en chiffres] \_\_ pour cent (\_\_\_%)] de la spécifica­tion | Formulaire FIN - 3.2 | |
| 4 Expérience | | | | | | | | | | |
| 4.1 | Expérience générale de construction | | Expérience de marchés de construction à titre d’entrepreneur, de membre de groupement, de sous-traitant ou d’ensemblier au cours des ***[insérer nombre d’années en toutes lettres et en chiffres]*** dernières années à partir du 1er janvier de l’année [ ]. | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaire EXP-4.1 | | |
| 4.2 (a) | Expérience spécifique de construction et de gestion de contrat | | Réalisation à titre d’entrepreneur principal, de membre d’un groupement[[10]](#footnote-11), d’ensemblier, ou de sous-traitant[[11]](#footnote-12) d’un nombre minimal de marchés similaires[[12]](#footnote-13) stipulé ci-après, de manière satisfaisante et achevés pour l’essentiel[[13]](#footnote-14)  exécutés au cours des \_\_\_\_\_\_\_\_ ( ) dernières années à compter du 1er janvier [*insérer l’année]* jusqu’à la date limite de remise des offres:  (i) N marchés d’un montant minimum de V ou  (ii) moins de N marchés d’un montant d’au moins V, sachant que le montant total de tous les marchés doit être égal ou supérieur à NxV *[insérer des valeurs pour N et V, supprimer (ii) ci-dessus si non applicable].*  *[En cas de marchés à lots multiples, le nombre de marchés requis pour l’évaluation des qualifications sera déterminé conformément à l’option choisie à l’article 25.3b des IC]*  Chacun des marchés présentés au titre de ce critère doit satisfaire aux exigences essentielles minimales ci-après : [*en référence à la Section VI-Etendue des Travaux, indiquer les exigences essentielles minimales en termes de taille physique, complexité, méthodes de construction, technologie et/ou autres caractéristiques*].  *[si le recours à un sous-traitant spécialisé est autorisé en conformité avec IC 24.2, décrire la nature et les caractéristiques des travaux spécialisés pour lesquels les exigences de qualification peuvent être satisfaites par des sous-traitants spécialisés, en terme de taille physique, complexité, méthodes de construction, technologie et/ou autres caractéristiques:*]. | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère[[14]](#footnote-15) | Sans objet | Sans objet | Formulaire EXP-4.2 (a) | | |
| 4.2 (b) |  | | Pour ce qui précède et tous autres marchés conclus et en cours de mise en œuvre en tant qu’entrepreneur principal, membre d’un GE, ensemblier ou sous-traitant entre le 1er janvier *[insérer l’année]* et la date limite de dépôt des Candidatures, une expérience minimale de la construction dans les activités clés suivantes achevées avec succès[[15]](#footnote-16): *[énumérer les activités indiquant le volume, le nombre ou le taux de production, le cas échéant][[16]](#footnote-17)* | Doit satisfaire aux spécifications | Doivent satisfaire au critère | Sans objet | Doit satisfaire à la spécification pour une des principales activités dessous *[donner la liste des activités clés et les exigences minimales correspondantes]* | Formulaire EXP-4.2 (b) | | |
| 4.2 (c) | Expérience spécifique de Gestion des aspects ES | | Pour les marchés visés à l’alinéa 4.2 (a) ci-dessus et/ou tous autres marchés [substantiellement achevés et en cours de mise en œuvre] en tant qu’entrepreneur principal, membre d’un GE ou sous-traitant entre le 1er janvier *[insérer l’année]* et la date limite de dépôt des Candidatures, expérience de la gestion des risques et des impacts en matière ES dans les aspects suivants : *[Sur la base de l’évaluation ES, préciser, le cas échéant, les exigences spécifiques en matière d’expérience pour gérer les aspects ES.]* | Doit satisfaire aux spécifications | Doivent satisfaire au critère | Doit satisfaire les exigences suivantes : [donner la liste des exigences majeures qui devront être satisfaites par chaque membre, autrement indiquer : « Pas Applicable ». | Doit satisfaire les exigences suivantes : [donner la liste des exigences majeures qui devront être satisfaites par chaque membre, autrement indiquer : « Pas Applicable ». | Formulaire EXP-4.2 (c) | | |

Section IV. Formulaires de Candidature

Liste des formulaires

[Lettre de Candidature 40](#_Toc105421824)

[Formulaire ELI – 1.1 Fiche de renseignements sur le Candidat 43](#_Toc105421825)

[Formulaire ELI – 1.2 Fiche de renseignements sur chaque partie d’un GE 44](#_Toc105421826)

[Formulaire ANT-2 Antécédents de Marchés non exécutés, Litiges en instance et Antécédents de Litiges 46](#_Toc105421827)

[Formulaire ANT 3 Déclaration de Performance ES 49](#_Toc105421828)

[Formulaire ANT – 4 Déclaration relative à l’Exploitation et à l’Abus Sexuel (EAS) et/ou au Harassement Sexuel (HS) 51](#_Toc105421829)

[Formulaire FIN – 3.1 Situation et Performance Financière 53](#_Toc105421830)

[Formulaire FIN – 3.2 Chiffre d’Affaires Annuel Moyen des Activités de Construction 55](#_Toc105421831)

[Formulaire EXP – 4.1 Expérience Générale de Construction 56](#_Toc105421832)

[Formulaire EXP – 4.2 (a) Expérience spécifique de construction 57](#_Toc105421833)

[Formulaire EXP – 4.2 a) (suite) Expérience spécifique de construction (suite) 58](#_Toc105421834)

[Formulaire EXP – 4.2 b) Expérience spécifique de Construction dans les Principales Activités 59](#_Toc105421835)

[Formulaire EXP - 4.2(c) Expérience spécifique dans la Gestion des Aspects ES 61](#_Toc105421836)

|  |
| --- |
| Lettre de Candidature |

Date : *[insérer jour, mois, année]*

No. AOI et titre : [*insérer le numéro et le titre]*

A l’attention de : *[insérer le nom complet du Maître de l’Ouvrage]*

Nous, soussignés, sommes candidat à la préqualification pour l’AOI susmentionné et déclarons que :

1. Nous avons examiné les Documents de Préqualification, y compris les Addenda No. (les Addenda Nos) *[insérer le numéro et la date de publication de chaque Addendum]*, publiés conformément aux dispositions de l’article 8 des Instructions aux Candidats (IC);
2. Nous ne nous trouvons pas en situation de conflit d’intérêt, en conformité avec l’article 4.6 des IC ;
3. Nous (et nos sous-traitants) remplissons les conditions d’admissibilité en conformité avec l’article 4.1 des IC et nous n’avons pas été exclus par le Maître de l’Ouvrage sur la base de la mise en œuvre de la déclaration de garantie de soumission telle que prévue à l’article 4.10 des IC ;
4. **Suspension et Exclusion** : Nous, ainsi que l’un de nos sous-traitants, fournisseurs, consultants, fabricants ou prestataires de services pour toute partie du marché, ne sommes pas soumis à une suspension temporaire ou à une exclusion imposée par le Groupe de la Banque mondiale ou une exclusion imposée par le Groupe de la Banque mondiale conformément à l’Accord d’exécution mutuelle des décisions d’exclusion entre la Banque mondiale et d’autres banques de développement. De plus, nous ne sommes pas inéligibles en vertu des lois ou règlements officiels du pays du Maître d’Ouvrage ou en vertu d’une décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
5. **Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou Harcèlement Sexuel (HS)** : *[sélectionnez l’option appropriée parmi : (i) à (iii) ci-dessous et supprimez les autres. Dans le cas de membres d’un GE et/ou de sous-traitants, indiquer le statut de disqualification par la Banque de chaque membre du GE et/ou sous-traitant].*

Nous *[dans le cas d’un GE, insérer : « y compris l’un des membres du GE »]*, et l’un de nos sous-traitants :

1. [n’avons pas fait l’objet d’une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS.]
2. [sommes susceptibles d’être disqualifiés par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS.]
3. [avons fait l’objet d’une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS, et avons été enlevés de la liste de disqualification. Une sentence arbitrale sur ce cas de disqualification a été rendue en notre faveur.
4. [avons fait l’objet d’une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS pendant une période de deux ans. Par la suite, nous avons fourni et démontré que nous avons la capacité et l’engagement adéquats pour nous conformer aux obligations de prévention et d’intervention en matière d’EAS et de HS. ]
5. [avons fait l’objet d’une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS pendant une période de deux ans. Nous avons joint des documents démontrant que nous avons la capacité et l’engagement adéquats pour nous conformer aux obligations de prévention et d’intervention en matière d’EAS et de HS.]
6. *[insérer soit « nous ne sommes pas une entreprise publique du pays de l’Acheteur » ou « nous sommes une entreprise publique du pays de l’Acheteur et nous satisfaisons aux dispositions de l’article 4.9 des IC »*;
7. Nous, conformément aux dispositions de l’article 24.2 des IC, entendons sous-traiter les principales activités suivantes et les parties suivantes du marché :

*[Insérer toute activité essentielle identifiée à la Section III-4.2 (a) ou (b) que le Maître de l’Ouvrage a permis de sous-traiter dans le Document de Préqualification et que Candidat a l’intention de sous-traiter ; fournir des renseignements détaillés sur les sous-traitants proposés, leurs qualifications et leur expérience]*

1. Les honoraires ou commissions ou avantage en nature ci-après ont été versés ou accordés ou doivent être versés ou accordés en rapport avec la procédure de préqualification, la procédure d’appel d’offres qui y fera suite, ou l’exécution/la signature du Marché

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du Bénéficiaire | Adresse | Motif | Montant |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

*[Si aucune somme n’a été versée ou ne doit être versée, porter la mention* « Des honoraires, commissions ou avantage en nature n’ont été versés ou ne seront versés par nous à des agents en relation avec la présente candidature »*]*.

1. Nous acceptons que vous puissiez annuler le processus de préqualification à tout moment et que vous ne soyez pas tenus d’accepter quelque candidature que ce soit ; que vous êtes susceptible de ne pas inviter les candidats préqualifiés à soumettre une offre pour le marché qui fait l’objet de la présente préqualification, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats, conformément aux dispositions de l’article 26.1 des IC.
2. Nous certifions que les renseignements, déclarations et descriptions contenues dans ce dossier de candidature sont véridiques, corrects, complets et sincères, à notre connaissance.

Signé *[insérer la (les) signature(s) d’un représentant (des représentants) habilité(s) du Candidat]*

Nom *[insérer le nom complet de la personne qui signe le dossier de candidature]*

En tant que *[indiquer la qualité de la personne qui signe le dossier de candidature]*

Dûment autorisé à signer cette soumission de candidature pour et au nom de :

Nom du Candidat *[indiquer le nom complet du Candidat ou du GE]*

Adresse *[insérer rue, numéro, ville et pays]*

Le \_\_\_\_\_\_\_\_ jour de *[mois]*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, *[année]*\_\_\_\_\_\_.

[Pour un groupement, soit tous les membres devront signer ou seulement le représentant autorisé, auquel cas le pouvoir notarié de signer au nom de tous les membres devra être attaché]

Formulaire ELI – 1.1  
Fiche de renseignements sur le Candidat

*[Le Candidat remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]*

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l’offre]*

AOI No.: *[insérer le numéro de l’Appel d’Offres]*

|  |
| --- |
| 1. Nom du Candidat : *[insérer le nom légal du Candidat]* |
| 2. En cas de groupement, noms de tous les membres : *[insérer le nom légal de chaque membre du groupement]* |
| 3. Pays où le Candidat est, ou sera légalement enregistré :*[insérer le nom du pays d’enregistrement]* |
| 4. Année d’enregistrement du Candidat : *[insérer l’année d’enregistrement]* |
| 5. Adresse officielle du Candidat dans le pays d’enregistrement : *[insérer l’adresse légale du Candidat dans le pays d’enregistrement]* |
| 6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Candidat :  Nom :*[insérer le nom du représentant du Candidat]*  Adresse :*[insérer l’adresse du représentant du Candidat]*  Téléphone/Fac-similé :*[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Candidat]*  Adresse électronique :*[insérer l’adresse électronique du représentant du Candidat]* |
| 7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : *[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]*   Document d’enregistrement, d’inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus, en conformité avec l’article 4.5 des IC   * En cas de groupement, lettre d’intention de constituer un groupement, ou accord de groupement, en conformité avec l’article 4.2 des IC. * Dans le cas d’une entreprise publique du pays de l’Acheteur, documents établissant qu’elle est juridiquement et financièrement autonome, et administrée selon les règles du droit commercial, et qu’elle n’est pas sous la tutelle de l’Acheteur, en conformité avec l’article 4.9 des IC. * Diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d’administration et propriété bénéficiaire |

Formulaire ELI – 1.2  
 Fiche de renseignements sur chaque partie d’un GE

*[Ce formulaire est complémentaire au formulaire ELI-1.1 et doit être rempli par chaque partenaire d’un GE (si le Candidat est un GE), ainsi que par les sous-traitants spécialisés proposés par le Candidat pour toute partie du Marché pour lequel la préqualification est entreprise]*

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l’offre]*

AOI No.: *[insérer le numéro de l’Appel d’Offres]*

Avis d’appel d’offres No.:*[insérer le numéro de l’avis d’Appel d’Offres]*

|  |
| --- |
| 1. Nom du Candidat : *[insérer le nom légal du Candidat]* |
| 2. Nom du membre du groupement : *[insérer le nom légal du membre du groupement]* |
| 3. Pays où le membre du groupement est, ou sera légalement enregistré : *[insérer le nom du pays d’enregistrement du membre du groupement]* |
| 4. Année d’enregistrement du membre du groupement : *[insérer l’année d’enregistrement du membre du groupement]* |
| 5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d’enregistrement : *[insérer l’adresse légale du membre du groupement dans le pays d’enregistrement]* |
| 6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement :  Nom :*[insérer le nom du représentant du membre du groupement]*  Adresse :*[insérer l’adresse du représentant du membre du groupement]*  Téléphone/Fac-similé :*[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement]*  Adresse électronique :*[insérer l’adresse électronique du représentant du membre du groupement]* |
| 7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : *[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]*   Document d’enregistrement, d’inscription ou de constitution de la firme nommée en 2 ci-dessus, en conformité avec l’article 4.5 des IC   * Dans le cas d’une entreprise publique du pays du Bénéficiaire, documents établissant qu’elle est juridiquement et financièrement autonome, administrée selon les règles du droit commercial, et qu’elle n’est pas sous la tutelle de l’Acheteur en conformité avec l’article 4.9 des IC. * Diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d’administration et propriété bénéficiaire |

Formulaire ANT-2  
Antécédents de Marchés non exécutés, Litiges en instance et Antécédents de Litiges

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d’un GE]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l’AOI]*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Critères de Qualification et Exigences | | | | |
| Il n’y a pas eu de marché(s) non exécuté(s) depuis le 1er janvier *[insérer l’année]* comme stipulé à la Section III, Critères de qualification et Exigences, Sous-facteur 2.1.   Marché(s) non exécuté(s) depuis le 1er janvier *[insérer l’année]* comme stipulé à la Section III, Critères de qualification et Exigences, Sous-facteur 2.1 : | | | | |
| Année | Fraction non exécutée du marché | | Identification du marché | **Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent $US)** |
| *[insérer l’année]* | *[indiquer le montant et pourcentage]* | | Identification du marché : *[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d’identification]*  Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]*  Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]*  Motifs de non-exécution : *[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]* |  |
| Litiges en instance, en conformité à la Section III, Critères de Qualification et d’Exigences | | | | |
| 1. Pas de litige en instance en vertu de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, Sous-facteur 2.3. 2. Litige(s) en instance en vertu de la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, Sous-facteur 2.3. | | | | |
| **Année** | | **Montant du litige** | **Identification du marché** | **Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en $US)** |
| *[insérer l’année]* \_\_\_\_\_\_ | | *[indiquer le montant]*  \_\_\_\_\_\_ | Identification du marché : *[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d’identification]*  Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]*  Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]*  Objet du litige : *[indiquer les principaux points en litige]*  Partie ayant initié le litige [*indiquer « Maître de l’Ouvrage » ou « Entrepreneur »]*  Statut du litige *[indiquer s’il est en cours de traitement par le Conciliateur ou un Comité de règlement des différends, en Arbitrage ou devant les tribunaux]* | *[indiquer le montant]*  \_\_\_\_\_\_ |
| \_\_\_\_\_\_ | | \_\_\_\_\_\_ | Identification du marché :  Nom du Maître de l’Ouvrage :  Adresse du Maître de l’Ouvrage :  Objet du litige : *[indiquer les principaux points en litige]*  Partie ayant initié le litige [*indiquer « Maître de l’Ouvrage » ou « Entrepreneur »]*  Statut du litige *[indiquer s’il est en cours de traitement par le Conciliateur ou un Comité de règlement des différends, en Arbitrage ou devant les tribunaux]* | *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Antécédents de Litiges, en conformité à la Section III, Critères de Qualification et Exigences | | | |
| 1. Pas d’antécédents de Litige(s) en vertu de la Section III, Critères de Qualification et Exigences, Sous-facteur 2.4. 2. Antécédents de Litige(s) en vertu de la Section III, Critères de Qualification et Exigences, Sous-facteur 2.4. | | | |
| **Année** | **Résultat exprimé en pourcentage de la Valeur Nette** | **Identification du marché** | **Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en $US)** |
| *[insérer l’année]* \_\_\_\_\_\_ | *[indiquer le pourcentage]*  \_\_\_\_\_\_ | Identification du marché : *[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d’identification]*  Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]*  Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]*  Objet du litige : *[indiquer les principaux points en litige]*  Partie ayant initié le litige [*indiquer « Maître de l’Ouvrage » ou « Entrepreneur »]*  Litige et Décision *[indiquer les raisons principales].* | *[indiquer le montant]*  \_\_\_\_\_\_ |

Formulaire ANT 3  
Déclaration de Performance ES

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d’un GE et chaque Sous-traitant spécialisé]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE ou Sous-traitant spécialisé : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l’AOI]*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Déclaration de performance environnementale et sociale  selon les dispositions de la Section III, Critères de Qualification, et Exigences | | | |
| 🞎 **Pas de suspension ou résiliation de marché** : Il n’y a pas eu de marché suspendu ou résilié ou faisant l’objet de saisie de garantie de performance depuis la date spécifiée dans la Section III, Critères de Qualification, et Exigences, Sous-facteur 2.5.  🞎 **Déclaration de suspension ou résiliation de marché** : Le(s) marché(s) ci-après ont fait l’objet de suspension ou résiliation ou de saisie de garantie de performance depuis la date spécifiée dans la Section III, Critères de Qualification, et Exigences, Sous-facteur 2.5. Les détails sont fournis ci-après : | | | |
| **Année** | **Fraction non exécutée du contrat** | **Identification du marché** | **Montant total du contrat (valeur actuelle en équivalent $US)** |
| *[insérer l’année]* | *[indiquer le montant et pourcentage]* | Identification du marché :*[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d’identification]*  Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]*  Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]*  Motifs de suspension ou résiliation : *[indiquer le (les) motif(s) principal (aux) ), par ex. défaut relatif à EAS]* | *[insérer le montant]* |
| *[insérer l’année]* | *[indiquer le montant et pourcentage]* | Identification du marché :*[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d’identification]*  Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]*  Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]*  Motifs de suspension ou résiliation : *[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]* | *[insérer le montant]* |
| *…* | *…* | *[fournir la liste de tous les marchés concernés]* | *…* |
| **Saisie de garantie de performance par un/des Maître/s d’Ouvrage pour des motifs liés à la performance ES** | | | |
| Année | Identification du marché | | Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en $US) |
| *[insérer l’année]* | Identification du marché : *[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d’identification]*  Nom du Maître de l’Ouvrage : *[nom complet]*  Adresse du Maître de l’Ouvrage : *[rue, numéro, ville, pays]*  Motifs de saisie de garantie : *[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)), par ex. défaut relatif à EAS et/ou VBG]* | | *[insérer le montant]* |
|  |  | |  |

Formulaire ANT – 4  
Déclaration relative à l’Exploitation et à l’Abus Sexuel (EAS) et/ou au Harassement Sexuel (HS)

[*Ce formulaire ne doit être utilisé que si les informations soumises au moment de la Sélection Initiale nécessitent une mise à jour. Le tableau ci-dessous doit être rempli pour le Proposant et en cas de groupement, par chaque membre du groupement et chaque sous-traitant spécialisé.]*

*Nom du Proposant : [insérer le nom complet]*

*Date : [insérer jour, mois, année]*

*Nom du membre du Groupement ou du sous-traitant spécialisé : [insérer le nom complet]*

*No et titre de la DP : [insérer le numéro et le titre de la DP]*

*Page [insérer le numéro de page] sur [insérer le nombre total] pages*

|  |
| --- |
| Déclaration EAS et/ou HS  conformément à la Section III, Critères de Qualification, et Exigences |
| Nous :  (a) n'avons pas fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS  (b) avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS  (c) avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS. Une décision arbitrale sur le cas de disqualification a été rendue en notre faveur.  (d) avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS pendant une période de deux ans. Nous avons par la suite démontré que nous avons la capacité et l'engagement adéquats pour nous conformer aux obligations en matière d'EAS/HS.  (e) avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS pendant une période de deux ans. Nous avons fourni ci-joint des preuves démontrant que nous avons la capacité et l'engagement adéquats pour nous conformer aux obligations en matière d'EAS/HS. |
| [Si le point (c) ci-dessus est applicable, joindre la preuve d'une décision arbitrale infirmant les conclusions sur les questions sous-jacentes à la disqualification]. |
| [Si (d) ou (e) ci-dessus sont applicables, fournir les informations suivantes :] |
| Période de disqualification : de : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Si ces informations ont déjà été fournies dans le cadre d'un autre marché de travaux financé par la Banque, des détails sur les éléments de preuve démontrant la capacité et l'engagement adéquats à respecter les obligations en matière d'EAS/HS (conformément au point (d) ci-dessus)  Nom du Maître d’Ouvrage : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Nom du Projet : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Description du contrat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Bref résumé des preuves fournies : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Informations de contact : (Tél, email, nom de la personne de contact) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| En alternative à la preuve visée au point d), d'autres preuves démontrant une capacité et un engagement adéquats à respecter les obligations en matière d'EAS/HS (conformément au point (e) ci-dessus) *[joindre les détails appropriés]*. |

Formulaire FIN – 3.1  
Situation et Performance Financière

[*Formulaire à compléter par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE*.]

Nom du Candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_No. AOI : \_\_\_

**1. Renseignements financiers**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Données financières en équivalent $EU** | **Antécédents pour les \_\_\_\_\_\_ (\_\_) dernières années**  (équivalent en milliers d’$EU et taux de change\*) | | | | |
|  | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année … | Année n |
| Information du bilan | | | | | |
| 1. Actif total (AT) |  |  |  |  |  |
| 2. Passif total (PT) |  |  |  |  |  |
| 3. Valeur nette (VN)= [1-2] |  |  |  |  |  |
| 4. Actifs circulants (AC) |  |  |  |  |  |
| 5. Dette à court terme (DC) |  |  |  |  |  |
| 6. Fonds de roulement (FR)= [4-5] |  |  |  |  |  |
| 7. Ratio courant = [4/5] |  |  |  |  |  |
| Information des comptes de résultats | | | | | |
| 8. Recettes totales (RT) |  |  |  |  |  |
| 9. Bénéfices avant impôts (BAI) |  |  |  |  |  |
| 10. Retour sur capitaux= [9/3ap\*] |  |  |  |  |  |
| 11. Ratio d’endettement =[3/1] |  |  |  |  |  |

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

**2. Source de Financement**

*[Chaque Candidat, et dans le cas d’un Groupement, chacun des membres du groupement doit remplir le tableau ci-après]*

Indiquer les sources de financement nécessaires pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l’exécution des travaux objet du présent Appel d’Offres, ainsi que des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **No.** | **Source de financement** | **Montant (équivalent $EU)** |
| 1 |  |  |
| 2 |  |  |
| 3 |  |  |
|  |  |  |

**3. Documents financiers**

Le Candidat et ses membres partenaires doivent fournir une copie des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées à la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, critère 3.1 et qui satisfont aux conditions suivantes :

1. Ils doivent refléter la situation financière du candidat ou de la Partie au GE, et non pas celle de la maison mère ou de filiales
2. Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé ou en conformité avec la législation locale applicable
3. Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
4. Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)
5. Ci-joint copies des états financiers[[17]](#footnote-18) (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions indiquées

Formulaire FIN – 3.2  
Chiffre d’Affaires Annuel Moyen des Activités de Construction

[*Formulaire à compléter par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE*.]

Nom du candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  No. AOI : \_\_\_

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Données sur le chiffre d’affaires annuel (construction uniquement)** | | | |
| **Année** | **Montant et monnaie** | **Taux de change\*** | **Equivalent $EU** | |
| *[indiquer l’année civile]* | *[insérer le montant et la monnaie]* |  |  | |
|  |  |  |  | |
|  |  |  |  | |
|  |  |  |  | |
|  |  |  |  | |
|  | | \*\*Chiffre d’affaires moyen des activités de construction |  | |

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

\*\*Le chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction en $EU est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les travaux en cours par le nombre d’années spécifié dans la Section III, Critères d’évaluation et de qualification, critère 3.2.

Formulaire EXP – 4.1  
Expérience Générale de Construction

[*Formulaire à compléter par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE*.]

Nom du candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_ No. AOI : \_\_\_\_

*[Indiquer les marchés qui montrent* *une activité de construction continue au cours des [nombre d’années] années conformément à la Section III, Critères et conditions de qualification, critère 4.1. Procéder par ordre chronologique en commençant par l’année la plus ancienne]*

| **Mois/**  **année de départ** | **Mois/**  **année final(e)** | **Identification du marché** | **Rôle du Candidat** |
| --- | --- | --- | --- |
| *[insérer mois*  */année]*  \_\_\_\_\_\_ | *[insérer mois/*  *année]*  \_\_\_\_\_\_ | Nom du marché : *[insérer le nom complet]*  Brève description des Travaux réalisés par le candidat : *[insérer une brève description des travaux]*  Montant du marché : *[insérer le montant en monnaie du marché] [insérer le montant en équivalent $EU\*]*  Taux de change : *[insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en $EU]*  Nom du Maître de l’Ouvrage : *[insérer le nom complet]*  Adresse : *[nom de rue, numéro, ville, pays]* | *[indiquer « Entrepreneur » « partenaire de GE » ou « Sous-traitant » ou « Ensemblier »]* |
| \_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_ | Nom du marché :  Brève description des Travaux réalisés par le candidat :  Montant du marché :  Taux de change :  Nom du Maître de l’Ouvrage :  Adresse : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| \_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_ | Nom du marché :  Brève description des Travaux réalisés par le candidat :  Montant du marché :  Taux de change :  Nom du Maître de l’Ouvrage :  Adresse : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

Formulaire EXP – 4.2 (a)  
Expérience spécifique de construction

[*Formulaire à compléter pour les marchés réalisés par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE ou par un sous-traitant spécialisé*.]

Nom du candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ No. AOI : \_\_\_\_\_\_\_\_

| **Numéro de marché similaire :** *[insérer numéro du marché similaire]* sur *[insérer nombre total de marchés requis]* | **Information** | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification du marché | *[Indiquer le numéro d’identification et le nom du marché, le cas échéant]* | | | | | |
| Date d’attribution  Date d’achèvement | *[jour, mois, année, p. ex. 15 juin 2015]*  *[jour, mois, année, p. ex. 3 octobre 2017]* | | | | | |
|  |  | | | | | |
| Rôle dans le marché | Entrepreneur | Partenaire GE | | Ensemblier | Sous-traitant | |
| Montant du marché : *[indiquer le montant total du marché en monnaie du marché]*  Montant du marché en équivalent $EU : *[indiquer le montant total du marché en équivalent dollars des EU]*  Taux de change : *[insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en $EU\*]* | | | | | | |
| Dans le cas d’une partie à un GE ou d’un sous-traitant, préciser la part en montant du montant total du marché, ainsi que le rôle et les responsabilités | *[indiquer le pourcentage du total]* % | | *[indiquer le montant en monnaie du marché]* | | | *[indiquer le montant en équivalent dollars des EU] [insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en $EU\*]* |
|  | *Insérer le rôle et les responsabilités]* | | | | | |
| Nom du Maître de l’Ouvrage : | *[indiquer le nom complet]* | | | | | |
| Adresse :  Numéro de téléphone/télécopie :  Adresse électronique : | *[rue, numéro, ville, pays]*  *[indiquer numéro de téléphone/télécopie, y compris le préfixe de pays et de localité]*  *[indiquer l’adresse de courriel, le cas échéant]* | | | | | |
| \* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change | | | | | | |

Formulaire EXP – 4.2 a) (suite)  
Expérience spécifique de construction (suite)

Nom du candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

| **Numéro de marché similaire** : *[insérer numéro du marché similaire]* sur *[insérer nombre total de marchés requis]* | **Information** |
| --- | --- |
| Description de la similitude conformément au critère 4.2 a) de la Section III : |  |
| 1. Montant | *[indiquer le montant en monnaie locale, taux de change, en $EU en chiffres et en toutes lettres]* |
| 1. Taille physique | *[indiquer le volume des travaux]* |
| 1. Complexité | *[donner une description de la complexité]* |
| 1. Méthodes/Technologie | *[préciser les méthodes/technologies utilisées]* |
| 1. Cadences de construction | *[indiquer les cadences pour les activités correspondantes]* |
| 1. Autres caractéristiques | *[indiquer les autres caractéristiques telles que décrites à la Section VII, Étendue des travaux]* |

Formulaire EXP – 4.2 b)  
Expérience spécifique de Construction dans les Principales Activités

Nom du Candidat : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_ No. AOI : \_\_\_\_

Nom du sous-traitant (le cas échéant) (Articles 24.2et 24.3des IC*) :* \_\_\_\_

Tous les sous-traitants de travaux spécialisés doivent remplir ce formulaire conformément aux articles 24.2 et 24.3 de l’IC et du critère 4.2 de la Section III, Critères et conditions de préqualification.

1. Travaux spécialisés No 1 *[Présenter une brève description des travaux et plus particulièrement de leur spécificité]*

Quantité totale de ces travaux réalisés dans le cadre du marché :

|  | | Information | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification du marché | | *[indiquer le numéro et le nom du marché, le cas échéant]* | | | | | |
| Date d’attribution  Date d’achèvement | | *[jour, mois, année, par ex. 15 juin 2015]*  *[jour, mois, année, par ex. 3 octobre 2017]* | | | | | |
| Rôle dans le marché | | Entrepreneur | Partenaire de GE | | Ensemblier | | Sous-traitant |
| Montant du marché : *[indiquer le montant total du marché en monnaie du marché]*  Montant du marché en équivalent $EU : *[indiquer le montant total du marché en équivalent dollars des EU]*  Taux de change : *[insérer le taux de change utilisé pour calculer le montant en $EU]* | | | | | | | |
| Quantité (volume ou taux de production, le cas échéant) mise en œuvre dans le cadre du marché par an (ou toute autre période inférieure à un an) | Quantité totale dans le cadre du marché  (i) | | | Pourcentage de participation  (ii) | | Quantité effective mise en œuvre  (i) x (ii) | |
| 1ère année |  | | |  | |  | |
| 2ème année |  | | |  | |  | |
| 3ème année |  | | |  | |  | |
| 4ème année |  | | |  | |  | |
| Nom du Maître de l’Ouvrage : | | *[indiquer le nom complet]* | | | | | |
| Adresse :  Numéro de téléphone/télécopie :  Adresse électronique : | | *[rue, numéro, ville, pays]*  *[indiquer numéro de téléphone/télécopie, y compris le préfixe de pays et de localité]*  *[indiquer l’adresse de courriel, le cas échéant]* | | | | | |

2. Travaux spécialisés No 2 :

3. …

|  | Information |
| --- | --- |
| Description des activités principales conformément au Sous-critère 4.2 (b) de la Section III : |  |
|  | *[insérer la réponse à la demande formulée dans la colonne de gauche]* |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Formulaire EXP - 4.2(c)  
Expérience spécifique dans la Gestion des Aspects ES

*[Le tableau suivant doit être rempli pour les marchés exécutés par le soumissionnaire et chaque membre d’un GE]*

Nom du Soumissionnaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom des Membres du GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

AOI No, et titre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Page \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_ pages

1. Exigence clé no 1 conformément à l’alinéa 4.2 c) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification du Marché |  | | | |
| Date d’attribution |  | | | |
| Date d’achèvement |  | | | |
| Rôle dans le Marché | Entrepreneur principal  🞎 | Membre d’1 GE  🞎 | Ensemblier  🞎 | Sous-traitant  🞎 |
| Montant total du Marché |  | | US$ | |
| Détails de l’expérience pertinente |  | | | |

1. Exigence clé no 2 conformément à l’alinéa 4.2 c) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
2. Exigence clé no 3 conformément à l’alinéa 4.2 c) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

...

Section V. Pays Eligibles

**Eligibilité en matière de passation des marchés de fournitures, travaux et services financés par la Banque mondiale** :

Conformément à l’article 5.1 des IC, il est porté à la connaissance des Candidats que présentement les entreprises, biens et services en provenance des pays suivants sont exclus au titre du présent Document de Préqualification :

En conformité avec l’article 5.1 (a) des IC : *[insérer la liste des pays inéligibles telle qu’elle a fait l’objet d’accord avec la Banque ou indiquer ; « aucun pays ne fait l’objet d’une exclusion. »]*

En conformité avec l’article 5.1 (b) des IC : *[insérer la liste des pays inéligibles telle qu’elle a fait l’objet d’accord avec la Banque ou indiquer ; « aucun pays ne fait l’objet d’une exclusion. »]*

Section VI. Règles de la Banque en matière de Fraude et Corruption

#### Directives de Passation des marches de biens, travaux et services (autres que les services de consultants) finances par les prêts de la BIRD, et les dons et crédits de l’AID aux Emprunteurs de la Banque mondiale, Janvier 2011 :

« **Fraude et Corruption**

|  |
| --- |
| 1.16 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu’elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu’aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d’observer, lors de la passation et de l’exécution de ces marchés, les règles d’éthique professionnelle les plus strictes[[18]](#footnote-19). En vertu de ce principe, la Banque   1. aux fins d’application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :   (i) est coupable de “corruption” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d’influer indûment sur l’action d’une autre personne ou entité ;  le terme « une autre personne ou entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l’attribution ou de l’exécution d’un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d’autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;  (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave,ou tente d’induire en erreur une personne ou une entité afin d’en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne » ou « entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l’attribution ou de l’exécution d’un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d’attribution ou à l’exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influer sur l’attribution du marché ou son exécution);  (iii) se livrent à des «manœuvres collusoires» les personnes ou entités qui s’entendent afin d’atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l’action d’autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d’attribution des marchés, soit en tant qu’ attributaires potentiels, soit en tant qu’agents publics, et entreprennent d’établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l’intermédiaire d’une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif , ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ;  (iv) se livre à des «manœuvres coercitives» quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d’en influer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d’attribution des marchés ou à leur exécution); et  (v) et se livre à des « manœuvres obstructives »  (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace,harcèle ou intimide quelqu’un aux fins de l’empêcher de faire part d’informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l’enquête; ou  (bb) celui qui entrave délibérément l’exercice par la Banque de son droit d’examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et   1. rejettera la proposition d’attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d’attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l’intermédiaire d’un agent, ou s’est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l’obtention de ce marché; 2. déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l’Emprunteur ou d’un bénéficiaire du prêt s’est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l’exécution du marché sans que l’Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation , y compris en manquant à son devoir d’informer la Banque lorsqu’il a eu connaissance de telles manœuvres; 3. sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque[[19]](#footnote-20), y compris en déclarant publiquement l’exclusion de l’entreprise ou de l’individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation[[20]](#footnote-21) comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d’une entreprise par ailleurs éligible à l’attribution d’un marché financé par la Banque ; 4. pourra exiger que les dossiers d’appel d’offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu’ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l’offre et à l’exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque. |

PARTIE 2 - Spécifications des Travaux

Section VII. Etendue des Travaux

Table des matières

1. Description des Travaux 71

2. Calendrier des travaux 72

3. Site et autres Données 73

4. Exigences Environnementales et Sociales (ES) 74

1. Description des Travaux

2. Calendrier des travaux

3. Site et autres Données

4. Exigences Environnementales et Sociales (ES)

*L’équipe du Maître d’Ouvrage qui prépare les exigences ES devrait inclure un/des spécialiste/s qualifié/s dans le domaine environnemental et social.*

*Sur la base de l’évaluation ES, le Maître d’Ouvrage devra fournir les principaux risques et impacts ES afin de gérer les risques et les impacts. Cela peut inclure, le cas échéant, mais sans s’y limiter, un résumé des principales attentes en matière de risques et d’impacts liés à l’Exploitation et aux Abus Sexuels (EAS) et au Harcèlement Sexuel (HS), de la gestion des conditions de travail et de la protection de l’environnement, de la sécurité du site, de l’hygiène et de la sécurité communautaires, de la gestion de la sécurité des matières dangereuses, de l’efficacité des ressources et de la prévention et de la gestion de la pollution, la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles vivantes, etc. Toute information sommaire (clé) fournie ici ne doit pas être incompatible avec les exigences plus détaillées du Document d’appel d’offres.]*

1. Le document standard de préqualification est basé sur le Document Type de Passation des Marchés « Document de Préqualification pour la Passation de Marchés de Travaux et le Guide de l’Utilisateur » élaboré par les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales et représente les meilleures pratiques de ces institutions. [↑](#footnote-ref-2)
2. Si ce document est utilisé pour la préqualification pour un marché d’équipement, modifier cette disposition par le biais des DPP afin de refléter la clause « une offre par soumissionnaire » du DAO Type Equipements. [↑](#footnote-ref-3)
3. Autre que les unités de Régie, telles que permises au paragraphe 3.9 des Directives de Passation de Marchés. [↑](#footnote-ref-4)
4. Aux fins d’application de la marge de préférence, une entreprise est considérée comme étant du pays du Maître de l’Ouvrage à la condition qu’elle soit enregistrée dans le pays du Maître de l’Ouvrage, qu’elle appartienne en majorité à des ressortissants de ce pays, et qu’elle ne soustraite pas à des entreprises étrangères plus de 10 pourcents du Montant du Marché (à l’exclusion des Sommes à valoir). Les groupements d’entreprises sont considérés comme étant du pays du Maître de l’Ouvrage et bénéficient de la préférence en faveur du Pays du Maître de l’Ouvrage à la condition que chacun de leurs membres soit enregistré dans le pays du Maître de l’Ouvrage, appartienne en majorité à des ressortissants de ce pays, et que le groupement soit enregistré dans le pays du Maître de l’Ouvrage. Le Groupement bénéficiant de la préférence ne doit pas sous-traiter pas plus de 10 pourcents du Montant du Marché (à l’exclusion des Sommes à valoir) à des entreprises étrangères. Les groupements entre entreprises du pays du Maître de l’Ouvrage et entreprises étrangères ne peuvent bénéficier de la préférence. [↑](#footnote-ref-5)
5. Un marché sera considéré en défaut d’exécution par le Maître de l’Ouvrage lorsque le défaut d’exécution n’a pas été contesté par l’Entrepreneur y compris par recours au mécanisme de règlement des litiges prévu au marché en question, ou lorsqu’il a fait l’objet de contestation par l’Entrepreneur mais a été réglé entièrement à l’encontre de l’Entrepreneur. Le défaut d’exécution ne comprend pas le cas des marchés contestés pour lesquels le Maître de l’Ouvrage n’a pas obtenu gain de cause au cours du règlement des litiges. Le défaut d’exécution doit être confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du Candidat ont été épuisés. [↑](#footnote-ref-6)
6. Ce critère s’applique également aux marchés exécutés par le Candidat en tant que membre d’un groupement. [↑](#footnote-ref-7)
7. Ce critère s’applique également aux marchés exécutés par le Candidat en tant que membre d’un groupement. [↑](#footnote-ref-8)
8. Le Candidat fournira des informations précises dans la Lettre de candidature au sujet des litiges ou différends portant sur les marchés achevés ou en cours d’exécution au cours des dernières années comme demandé. Des antécédents de litiges conclus de manière systématique à l’encontre du Candidat en tant qu’entité unique ou en tant que membre d’un groupement sont susceptibles de justifier la disqualification du Candidat. [↑](#footnote-ref-9)
9. Le Maître d’Ouvrage pourra utiliser ces informations afin d’obtenir des renseignements supplémentaires ou des éclaircissements durant l’appel d’offres et le processus de vérification (due diligence) associé. [↑](#footnote-ref-10)
10. Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d’un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat (en termes de valeur, rôle et responsabilité du candidat) et non celle du Groupement ou de l’entrepreneur principal devra être prise en considération. [↑](#footnote-ref-11)
11. Le volume, nombre ou taux de production de toute activité clé peut être démontré à travers un ou plusieurs marchés combinés si exécuté de manière simultanée. Le taux de production sera le taux annuel pour l’activité (les activités) de construction principale(s). [↑](#footnote-ref-12)
12. La similarité sera établie en fonction de la taille physique, de la complexité, des méthodes / technologies de construction et/ou d’autres caractéristiques décrites dans la Section VI, Etendue des Travaux. L’agrégation d’un nombre de marchés de petits montants (inférieurs à la valeur indiquée dans la colonne « critère ») pour atteindre le chiffre du montant requis ne sera pas acceptée. [↑](#footnote-ref-13)
13. Par achèvement pour l’essentiel, on entend un achèvement à 80% ou plus des travaux prévus au marché. [↑](#footnote-ref-14)
14. [↑](#footnote-ref-15)
15. Volume nombre ou le taux de production de toute activité clé peut être démontré dans un ou plusieurs marchés combinés s’ils sont exécutés au cours de la même période. Le taux de production est le taux de production annuel de l’activité (ou des activités) de construction clé. Pour le taux de production, il convient de préciser soit la moyenne pendant toute la période, soit au cours d’une ou de plusieurs années au cours de la période. [↑](#footnote-ref-16)
16. L’exigence minimale d’expérience pour les marchés multiples sera la somme des exigences minimales pour les marchés individuels respectifs, sauf indication contraire. [↑](#footnote-ref-17)
17. Si l’état financier concerne une période antérieure aux 12 derniers mois précédent la candidature, le motif doit en être fourni [↑](#footnote-ref-18)
18. Dans ce contexte, toute action d’un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influer sur l’attribution ou l’exécution d’un marché en vue d’obtenir un avantage illicite est par nature inappropriée. [↑](#footnote-ref-19)
19. Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l’attribution d’un marché financé par la Banque à l’issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d’examen; (ii) l’exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption. [↑](#footnote-ref-20)
20. Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d’appel d’offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l’offre du soumissionnaire compte tenu de l’expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu’il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l’Emprunteur. [↑](#footnote-ref-21)